REGETOTAL AP

Réf : 0111024 : 1,5 kg
0111025 : 4,5 kg
0111026 : 14 kg
0200798 : sac de 25 kg

Aliment associant :
- Des sels de phosphore, calcium, magnésium, des oligo-éléments,
- Des vitamines et des acides aminées,
- Des plantes apéritives et aromatiques de diverses origines.

Grâce à sa composition et sa fabrication originales (granulation à froid) REGETOTAL constitue le complément alimentaire idéal pour tous les animaux, notamment ceux à hautes performances. Il apporte les éléments indispensables à une vie saine et productive.

COMPOSITION

Phosphate bicalcique sf minéral, phosphate mono-amonique, phosphate magnésien, dextrine, remoulage de blé, chlorure de sodium, sucre, cérérales germées fermentées, prêle, ortie, mélisse, anis, romarin, fenugrec, sauge, algues, gentiane, fenouil, hysope, basilic, quinquina, chardon bénit, laminaire, menthe, thym, réglisse.

Constituants analytiques :

Phosphore	14 %
Calcium	12 %
Magnésium	2 %
Sodium	1,6 %

Additifs :

Acides aminées, leurs sels et produits analogues :

3,1 – méthionine	1000 mg/kg

Vitamines :

Choline	1 000 mg/kg
E672 – Vitamine A	4 100 000 UI/kg
E671 – Vitamine D3	200 000 UI/kg
3a700 – Vitamine E (acétate d'alpha-tocophérol)	1 000 mg/kg
Vitamine C	7 000 mg/kg
Vitamine B1 (monohydrate de Thiamine)	160 mg/kg
Vitamine B2 (riboflavine)	200 mg/kg
3a831 – Vitamine B6 (chlorhydrate de pyridoxine)	160 mg/kg
3a315 – Vitamine PP (niacinamide)	490 mg/kg
Vitamine K3	200 mg/kg
Pantothénate de Ca	200 mg/kg

Oligo-éléments :

E1 – Fer (sulfate ferreux monohydraté)	2 000 mg/kg
E6 – Zinc (oxyde de zinc)	2 000 mg/kg
E5 – Manganèse (oxyde manganeux)	4 600 mg/kg
E4 – Cuivre (sulfate cuivrique pentahydraté)	500 mg/kg
E2 – Iode (iodate de calcium anhydre)	50 mg/kg
E8 – Sélénium (sélénite de sodium)	50 mg/kg
E3 – Cobalt (carbonate basique de cobalt monohydraté)	70 mg/kg

Une teneur supérieure à 10 mg/kg de cuivre par kg de ration journalière totale peut être gravement préjudiciable pour la santé de certaine races ovines. Respecter le mode d'emploi.

Alliance Pastorale
Pour l'élevage
N° Tél. 05.49.83.30.30
www.alliance-elevage.com
ap@alliancepastorale.fr
Code APE : 9411 Z
RCS Poitiers : 781 541 685
1 route de Chauvigny
86500 Montmorillon
48 Avenue de l'Europe - CS 80095 - 86502 Montmorillon cedex
depuis 1933...

Ovins Caprins | Bovins | Equins | Autres Elevages | Lait Fromagerie | Soins | Alimentation | Clôture | Bâtiments d'élevage | Sols et récoltes | Forêts Espaces verts | Mécanique | Transport | Votre quotidien...

MODE D'EMPLOI

REGETOTAL pourra être distribué aux animaux, associé aux autres aliments d'une façon :
1. Régulière (tous les jours)
2. Irrégulière (tous les 2 jours, une fois par semaine, etc.)

⇨ *Bovins* :
- Races à viande :
  - 10 g par jour et par tête ou 70 g à distribuer dans la semaine par tête.

- Races à lait :
  - Haute production : 20 à 25 g pour jour et par tête ou 140 à 180 g à distribuer dans la semaine par tête.
  - Moyenne production : 15 g par jour et par tête ou 100 g à distribuer dans la semaine par tête.
  - Faible production : 10 g par jour et par tête ou 70 g à distribuer dans la semaine par tête.

⇨ *Ovins / caprins* :
- Races à viande :
  - 2 à 3 g par jour et par tête ou 20 g à distribuer dans la semaine par tête.

- Races à lait :
  - Suivant les besoins de la production laitière 5 à 7 g par jour et par tête ou 30 à 50 g à distribuer dans la semaine par tête.

⇨ *Porcins* :
- A l'engraissement :
  - 2 à 3 g par jour et par tête ou 15 à 20 g à distribuer dans la semaine par tête.

- A la reproduction (truie) :
  - 5 à 7 g par jour et par tête ou 40 à 50 g à distribuer dans la semaine par tête.

BESOINS ACCRUS : aux périodes critiques de l'élevage (fin de gestation et accouchement, mise à le reproduction, fin d'hivernage…) REGETOTAL pourra être donné de façon intensive pendant 10 à 15 jours à la dose journalière suivante :

- bovins : 100 g par tête
- ovins, caprins, porcins : 30 g par tête.